



Dépassement du montant des réparations a ma charge ?

Par Defporti, le 12/07/2016 à 18:41

Bonjour,

Suite a un sinistre non responsable en moto avec un véhicule de livraison,mon véhicule a été classé trop rapidement en VEI par l'expert.

Suite a cela ,je décide de conserver et de faire les réparations par un professionnel,car la VRADE de 4300e m'est insuffisante pour acquérir une moto d'année/km/état semblable a la mienne avant le sinistre.

Le montant des réparations est supérieur de 700e a la VRADE,
mon assurance me dit que c'est a moi de payé la différence.

De plus elle me dit qu'elle n'allait pas se battre sur pour ce dossier....Ce qui me laisse sans voix.

J'ai comme l'impression d'être vraiment perdant ,alors que je suis victime d'un accident de la route.

Puis-je me retourné vers l'assurance et/ou la responsabilité civile de la société de transport pour couvrir les frais qui me sont imputables pour remettre mon véhicule en état,sans "trop" de préjudice pour moi conformément a l'article 1382.

Merci de votre aide [smile25]
Cordialement